

DEMANDE INDIVIDUELLE DE FINANCEMENT Du STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION (SPI)

Toutes les informations figurant sur cet imprimé sont nécessaires à l'instruction du dossier par les services de la CRMA. Ce document ne garantit pas de l'obtention du financement de la formation.

A) Coordonnées STAGIAIRE	ENTREPRISE
Nom et Prénom	Raison sociale
Date de naissance...../...../.....	Adresse
Sexe : <input type="checkbox"/> M - <input type="checkbox"/> F	Code postal Ville
Statut : <input checked="" type="checkbox"/> chef d'entreprise	Activité
Auto entrepreneur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	N° SIRET 0 0 0
	Code NAFA Tél. 02

B) Participations financières obtenues	
<input type="checkbox"/> a obtenu une participation des organismes suivants :	
Nom organisme	Montant
OPCA : €
Autres organismes €
<input type="checkbox"/> n'a pas obtenu d'autres financements que celui du Conseil de la Formation de Normandie	

C) Coordonnées bancaires : indiquez les coordonnées de votre compte professionnel et <u>joindre obligatoirement un RIB</u> (paiement effectué uniquement par virement)	
Identifiant international de compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)	Identifiant international de l'établissement bancaire-BIC (Bank Identifier Code)

D) Acquittance de facture
Facture des frais de formation d'un montant de € acquittée par
<input type="checkbox"/> chèque n° tiré sur (banque) le
<input type="checkbox"/> Autre moyen de paiement (<i>à préciser</i>) le

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Toute déclaration inexacte est susceptible de donner lieu à un reversement des sommes indûment perçues

Je, soussigné

agissant en qualité de dirigeant de l'entreprise.....

certifie sur l'honneur que :

les renseignements portés sur ce document sont sincères et conformes

les justificatifs fournis sont conformes aux originaux.

Cachet et signature du chef d'entreprise

Fait àle

E) Organisme de Formation (à compléter par votre département)
Monsieur....., Président de
atteste que M. ou Mme est régulièrement inscrit(e) au Répertoire de Métiers et a
participé au Stage de Préparation à l'Installation du au.....
Date d'immatriculation au RM.....
Montant des frais de formation Lieu du déroulement
<u>Cachet et signature de l'Organisme de formation</u> :

Réservé au service instructeur	Montant à régler :	Demande de règlement reçue le.....
---------------------------------------	--------------------------	------------------------------------

NOTICE EXPLICATIVE :

Public concerné

Chefs d'entreprise artisanale ayant suivi le Stage de Préparation à l'Installation et immatriculés au répertoire de métiers dans les 6 mois à compter de la fin de la première partie du stage (Article 2 de la loi n° 82-1091 du 23 décembre 1982 relative à la formation professionnelle des artisans modifiée par la loi 2008-776 du 4 août 2008 et décret 2008-1051 du 10 octobre 2008)

Modalités de prise en charge :

Remboursement, uniquement pour le suivi du stage par le chef d'entreprise, à hauteur de 50 € dans la limite des crédits disponibles (Une seule personne par entreprise pourra l'obtenir).

Procédure

Lors du suivi du Stage de Préparation à l'Installation, une demande de financement vous sera remise par votre département. Ce dossier devra être déposé auprès de votre CMA Départementale **après votre immatriculation au Répertoire de Métiers et ce dans un délai de 6 mois à compter de la fin de la première partie du stage.** (ex. : fin du SPI le 24 janvier 2016, immatriculation au répertoire des métiers au plus tard le 24 juillet 2016 afin de bénéficier de l'aide). La demande de remboursement devra être présentée dans les 3 mois suivant l'immatriculation.

Documents à fournir :

- demande de financement dûment complétée et signée du chef d'entreprise ainsi que de l'organisme de formation
- certificat de non financement par un autre organisme
- copie de la facture acquittée,
- relevé d'identité bancaire de **votre compte professionnel**

Les autos-entrepreneurs devront fournir les justificatifs de déclaration et de paiement de CA (attestation de droits sur le site du RSI) ainsi qu'une attestation sur l'honneur (document fourni par leur CMA) ; leur CA devant être non nul pendant une période de 12 mois consécutifs précédant le dépôt de la demande de prise en charge).

Votre dossier sera transmis à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Normandie (CRMA N).

**Cordonnées du réseau des
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Normandie**

CRMA Normandie
Immeuble Hastings
27 rue du 74^{ème} RI – CS 11153
76176 ROUEN Cedex
Tél. 02.32.18.06.42

Attestation sur l'honneur uniquement pour les auto entrepreneurs

Je soussigné (nom et prénom).....

Agissant en qualité de (qualité du dirigeant).....

Au nom et pour le compte de la société (nom et forme juridique).....

Immatriculée au Répertoire des métiers de.....

Sous le n°.....

Code APRM/NAFA.....

Et dont le siège est situé à (adresse du siège social de la social).....

.....

.....

Déclare sur l'honneur :

- Déclaration de chiffre d'affaire

Avoir régulièrement déclaré au moins un chiffre d'affaires qui ne soit pas nul lors des 12 mois civils consécutifs précédent le dépôt de la demande de prise en charge de la formation.

- Situation fiscale et sociale :

Avoir cumulativement au titre de l'année 2015 :

- Souscrit les déclarations m'incombant en matière fiscale et sociale,
- Acquitté les impôts et cotisations exigibles au titre de l'année 2015.

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise

**CERTIFICAT DE NON FINANCEMENT DU SPI
STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION**

Conformément aux dispositions prévues par la Loi n°82-1091 relative à la formation professionnelle des artisans

Afin de remplir les obligations de la Loi de modernisation de l'économie du 4 Août 2008 : « A défaut d'être déjà financé par un organisme de financement de la formation professionnelle continue des professions des salariées ou des demandeurs d'emploi, le SPI pour les créateurs repreneurs d'entreprise artisanale est financé par le droit additionnel prévu au paragraphe c de l'article 1601 du code général des impôts »

A FAIRE REMPLIR SUIVANT VOTRE SITUATION :

- **Par le fonds d'assurance formation des salariés (voir employeur ou ex-employeur, OPCA...)**
- **Par Pôle Emploi :** Les créateurs ou repreneurs d'entreprises artisanales, demandeurs d'emploi, peuvent bénéficier d'une aide financière de Pôle Emploi.
- **L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)** permet de financer le SPI (stage de préparation à l'installation) obligatoire pour l'inscription d'un artisan au Répertoire des Métiers. Sont concernés les demandeurs d'emploi ou les personnes bénéficiaires d'une CRP (Convention de Reclassement Professionnel), d'un CTP (Contrat de Transition Professionnelle), ou d'un CSP (Contrat de Sécurisation professionnelle) : inscrits en catégorie 1 ou 2 depuis au moins 6 mois (de manière continue ou discontinue sur les 12 derniers mois) ou inscrits en catégorie 4 "CRP/CTP/CSP", ou sortant d'un contrat aidé.
- **Autre**

Stagiaire bénéficiaire :

Nom :

Adresse :

Formation SPI :

Réalisée du Au

Lieu :.....

ORGANISME :

Dénomination :

Certifie ne pas avoir financé le SPI

CACHET :

Date :

Signature :